



PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ

## FAQ 2020 sur la collecte de fonds conjointe et la réaffectation des fonds

Consultez la [Politique conjointe de PCQVP en matière de collecte de fonds et de réaffectation des subventions](#) pour en savoir plus.

### **Quand ma coalition peut-elle s'adresser au secrétariat de PCQVP pour obtenir un soutien financier ?**

Les coalitions peuvent discuter avec leur point de contact principal au secrétariat de PCQVP à tout moment pour s'entretenir au sujet d'opportunités, bien que les délais de réponse varient en fonction des capacités du personnel du secrétariat. Si une coalition identifie un donateur potentiel à approcher ou souhaite faire part d'une idée de projet alignée sur la [Vision 2025](#), elle peut contacter le secrétariat pour discuter des options possibles. Veuillez prévenir suffisamment à l'avance lorsque vous déposez une demande de soutien pour permettre son examen en temps utile par le secrétariat.

### **Que signifie le terme « réaffectation des fonds de base » ?**

La « réaffectation des fonds de base » signifie que le secrétariat redistribue ses propres fonds de base (à usage non restreint) pour les besoins exceptionnels d'une coalition. Ces fonds proviennent du secrétariat, ils sont accordés directement à une coalition et servent à assurer son fonctionnement essentiel, car les donateurs sont en général moins enclins à l'idée de financer ou de soutenir des programmes pour lesquels la coalition souffre d'un déficit de financement indépendant de leur volonté. Les projets doivent contribuer à la réalisation de la stratégie PCQVP.

### **Que signifie le terme « collecte de fonds conjointe » ?**

Lorsque le secrétariat et une ou plusieurs coalitions de PCQVP déposent une demande de financement ensemble (conjointement) auprès d'un donateur en vue d'un projet, il s'agit d'une « collecte de fonds conjointe ». Cette approche en matière de collecte de fonds conjointe sert à demander des financements auxquels les coalitions nationales ne peuvent accéder seules, par exemple, des propositions multi-pays. Le secrétariat est le principal bénéficiaire des subventions, il agit donc en tant que point de contact principal pour le donateur et reçoit les fonds de la subvention. Le secrétariat redistribue ensuite ces fonds à la ou les coalitions nationales selon les modalités convenues dans la proposition. Le secrétariat et la ou les coalitions seront chargés de veiller au respect des exigences en matière de rapports pour ce type de projet.

### **Qui est à l'origine de l'identification des possibilités de collecte de fonds conjointe ?**

Le secrétariat de PCQVP et les coalitions peuvent identifier des opportunités de collecte de fonds conjointe. Les coalitions doivent contacter le secrétariat pour discuter des possibilités en précisant le type de soutien nécessaire, *ainsi que* l'alignement de la demande sur les critères d'éligibilité de la [Politique conjointe en matière de collecte de fonds et de réaffectation des subventions](#). Si le secrétariat et la ou les coalitions décident de saisir cette opportunité, ils collaboreront à



**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

l'élaboration d'une proposition de financement et d'un plan de mise en œuvre du projet. En cas d'acceptation de la proposition, le secrétariat *et* la ou les coalitions devront s'assurer que les exigences en matière de rapports sont respectées.

La participation du secrétariat à une collecte de fonds conjointe dépend de sa capacité à agir de la sorte. Lors de l'identification des possibilités, veuillez prévenir longtemps avant la date limite de dépôt des demandes afin de veiller à l'élaboration d'une proposition à temps. En cas d'identification d'une opportunité de collecte de fonds conjointe par le secrétariat, il s'efforcera également de prévenir suffisamment à l'avance les coalitions. Rien ne peut garantir le soutien du secrétariat en vue de l'élaboration d'une proposition de collecte de fonds conjointe et les coalitions *doivent* contacter le secrétariat *avant* de soumettre toute demande.

### **Qu'est-ce que la diligence raisonnable, et pourquoi est-elle nécessaire ?**

La diligence raisonnable est un ensemble de vérifications effectuées avant de conclure un accord ou un contrat avec une autre partie. La diligence raisonnable est à la fois une exigence légale et un moyen pour le secrétariat de comprendre les besoins des coalitions, ainsi que des membres de PCQVP. Elle permet de s'assurer que les organisations auxquelles le secrétariat octroie des fonds peuvent les gérer conformément aux meilleures pratiques en matière de comptabilité. Le secrétariat jouera un rôle de facilitateur tout au long du processus de diligence raisonnable, en soutenant les coalitions pour renforcer leur capacité institutionnelle si nécessaire.

Si une coalition ou une organisation membre ne satisfait pas immédiatement à toutes les exigences de diligence raisonnable, le secrétariat peut quand même apporter un certain soutien et aidera la coalition ou l'organisation membre à satisfaire ces exigences.

### **Quels documents de diligence raisonnable devons-nous fournir ? Devons-nous les partager chaque fois que nous effectuons une demande de financement conjoint ou de réaffectation des fonds auprès du secrétariat ?**

Quelle que soit l'organisation bénéficiaire d'un financement au nom de la coalition, elle doit se conformer à toutes les exigences de la politique en matière de diligence raisonnable de PCQVP. Les documents de diligence raisonnable fournis dans le cadre de la politique en matière de diligence raisonnable de PCQVP sont valables pour une période de trois ans, puis, après cette période, le secrétariat demandera une actualisation de la documentation. Votre point de contact principal au secrétariat discutera avec vous des documents à fournir.

Pour les demandes de collecte de fonds conjointe, les donateurs peuvent formuler des exigences *supplémentaires* en matière de diligence raisonnable dans le cadre de leur processus de candidature. Ces exigences supplémentaires feront l'objet de discussions entre le secrétariat et la ou les coalitions dans le cadre de la décision visant à donner suite ou non à la possibilité de collecte de fonds conjointe.



**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

### **Le secrétariat de PCQVP devient-il un donateur ?**

Le secrétariat de PCQVP soutient les efforts de collecte de fonds des coalitions nationales dans le cadre de sa fonction visant à soutenir les partenariats efficaces au sein du réseau mondial de PCQVP. Cependant, le secrétariat *n'est pas* un donateur et les efforts indépendants de collecte de fonds des coalitions sont essentiels à la durabilité du mouvement PCQVP.

### **Ma coalition a contacté le secrétariat pour discuter d'une opportunité de financement/demande de soutien financier : quand obtiendrons-nous une réponse ?**

Le secrétariat s'efforce de répondre à toute demande dans les plus brefs délais, mais ils varient en fonction des capacités du personnel. Veuillez prévenir suffisamment à l'avance lorsque vous déposez une demande de soutien pour permettre son examen en temps utile par le secrétariat.

### **Ma coalition aimerait bénéficier d'une réaffectation de fonds de base : comment pouvons-nous connaître le montant des fonds disponibles ? En cas d'acceptation de la demande, combien de temps est-il nécessaire à l'obtention des fonds ?**

Les coalitions sont encouragées à maintenir le dialogue avec leur point de contact principal au secrétariat concernant les possibilités de réaffectation de fonds de base. Les décisions relatives à l'octroi de fonds de base sont prises dans le cadre du processus de planification annuelle de PCQVP (octobre/novembre) pour l'année suivante. L'importance des fonds disponibles dans le cadre des réaffectations de fonds de base dépend du budget annuel du secrétariat, ainsi que de l'environnement de financement, qui évolue d'une année à l'autre. Jusqu'à présent, les réaffectations de fonds de base ont été limitées en nombre et n'impliquaient pas de montants élevés.

### **Quels documents peut-on nous demander de fournir pour démontrer les déficits de financement et les plans précis quant à l'opportunité qui se présente ?**

Vous pouvez discuter avec votre point de contact des preuves nécessaires pour démontrer le respect de votre coalition des conditions d'éligibilité de la [Politique conjointe en matière de collecte de fonds et de réaffectation des subventions](#). Le secrétariat peut demander une note conceptuelle ou un plan de plaidoyer qui expose clairement les résultats visés par votre coalition et l'utilisation des fonds pour les atteindre. Le secrétariat peut avoir besoin de budgets et d'autres documents indiquant des déficits de financement, demander à votre coalition de préciser les motifs justifiant le soutien du secrétariat, ainsi que les moyens pour y parvenir, puis le nom des donateurs déjà contactés.

### **Ma coalition a déjà bénéficié d'un financement ou d'un soutien à la collecte de fonds de la part du secrétariat : devons-nous prouver à nouveau que nous remplissons les conditions d'éligibilité de la [Politique conjointe en matière de collecte de fonds et de réaffectation des subventions](#) ?**



**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

Oui. Les demandes de soutien financier sont évaluées au cas par cas. Les coalitions doivent répondre aux critères d'éligibilité énoncés dans la [Politique](#), ainsi qu'aux exigences supplémentaires des donateurs pour les demandes de collecte de fonds conjointe.

**Ma coalition ne remplit pas certains des critères d'éligibilité pour le moment : le secrétariat peut-il nous aider à renforcer nos capacités afin de parvenir à une éligibilité future ?**

Nous sommes toujours prêts à discuter de la manière dont nous pouvons aider les coalitions à travailler efficacement. Si votre coalition ne répond pas à certains critères spécifiques, veuillez en faire part à votre point de contact principal au secrétariat afin de discuter des options disponibles quant au soutien.

**Ma coalition n'est pas enregistrée, comment pouvons-nous présenter une demande de collecte de fonds conjointe ou bénéficier d'une sous-subvention ?**

Les coalitions n'ont pas besoin d'être enregistrées (d'ailleurs, la plupart des coalitions nationales de PCQVP ne le sont pas). L'organisation membre bénéficiaire des fonds au nom d'une coalition *doit* être une ONG ou une organisation caritative enregistrée. Si la coalition PCQVP n'est pas une entité juridique enregistrée, toute collecte de fonds conjointe ou possibilité de sous-subvention s'effectuera avec une organisation membre : soit une ONG ou une organisation caritative enregistrée qui gèrera les fonds au nom de la coalition. Pour toute question, veuillez contacter votre point de contact principal au secrétariat.

**Qui est le principal point de contact de ma coalition ? Qui devons-nous contacter au sein du secrétariat pour discuter des possibilités de financement et de soutien ?**

Les coalitions doivent contacter leur coordinateur régional désigné ou leur responsable au secrétariat pour discuter des possibilités de financement et de soutien. Si votre coalition n'a pas de coordinateur régional ou de responsable désigné, veuillez contacter le gestionnaire de la collecte de fonds au secrétariat de PCQVP à l'adresse [fpooley@pwyp.org](mailto:fpooley@pwyp.org).

**Comment le secrétariat apporte-t-il son soutien aux coalitions non anglophones ?**

Pour les opportunités de collecte de fonds conjointe, le secrétariat n'est actuellement en mesure d'apporter une valeur ajoutée qu'aux demandes conjointes rédigées en anglais ou en français.

Pour des réaffectations des fonds de base ou un soutien à la collecte de fonds menée par les coalitions, le secrétariat est en mesure d'apporter un soutien dans plusieurs langues. Veuillez discuter des possibilités avec votre point de contact principal.

**J'aimerais formuler des commentaires concernant la [Politique conjointe en matière de collecte de fonds et de réaffectation des subventions](#) ou la FAQ : qui puis-je contacter pour en faire part ?**



**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

Veillez envoyer tout commentaire sur la Politique ou la FAQ au gestionnaire de la collecte de fonds à l'adresse [fpooley@pwyp.org](mailto:fpooley@pwyp.org), en indiquant clairement « Joint Fundraising Policy Feedback » en objet.

**J'ai une question pour laquelle je n'ai pas trouvé de réponse : qui puis-je contacter ?**

Veillez adresser toute question concernant le financement ou le soutien à la collecte de fonds conjointe à votre point de contact principal au secrétariat.